

Tunis, le 05/07/2024

AVIS DES SOCIÉTÉS

Démarrage des souscriptions des parts d'un Compartiment d'un Fonds d'Investissement Spécialisé (FIS)

« Go Live Local Fund »

Compartiment d'un Fonds d'Investissement Spécialisé
Régi par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83
du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents

GO BIG PARTNERS porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts du Compartiment de son Fonds d'Investissement Spécialisé, dénommé « Go Live Local Fund » aura lieu à partir du **09 juillet 2024**.

Le Compartiment « **Go Live Local Fund** » présente les caractéristiques suivantes :

Dénomination :	Go Live Local Fund
Références de l'agrément :	N° 33-2024 du 11 juin 2024
Références du Visa sur le prospectus :	N° 24-1132 du 02 juillet 2024
Siège social :	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île de Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
Forme juridique :	Compartiment d'un Fonds d'Investissement Spécialisé
Textes applicables :	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents
Montant cible :	12 000 000 Dinars réparti en 12 000 parts d'une valeur nominale de 1 000 Dinars chacune
Devise :	Dinar Tunisien
Durée :	10 ans à compter de la date de sa constitution avec possibilité de prorogation de deux périodes successives d'un an chacune
Promoteurs :	GO BIG PARTNERS et la BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS (BTE)
Gestionnaire :	GO BIG PARTNERS
Dépositaire :	BTE
Distributeur :	GO BIG PARTNERS
Observations :	Le Compartiment « Go Live Local Fund » est une entité indépendante, ayant ses propres organes de gouvernance et une comptabilité distincte des autres compartiments du FIS.

Pour plus d'informations sur le Compartiment « Go Live Local Fund », un prospectus d'émission visé par le Conseil du Marché Financier en date du 02 juillet 2024, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.